



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élus locaux

Question écrite n° 33111

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur une proposition relative au statut de l'élu émise le 19 juin 2013 à l'unanimité de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République de l'Assemblée nationale, suite à une mission d'information. Il lui demande son avis sur la proposition n° 25 de créer un réseau de délégués régionaux de la Haute autorité de la transparence de la vie publique, compétents pour répondre aux questions que se posent les élus locaux.

Texte de la réponse

Le rapport de la mission de l'Assemblée nationale sur le statut de l'élu préconise, dans sa proposition n° 25, de créer un réseau de délégués régionaux de la Haute autorité de la transparence de la vie publique, qui seraient notamment compétents pour répondre aux questions que se posent les élus locaux. Les délégués régionaux de la Haute autorité pourraient ainsi être saisis par les élus de toutes les collectivités, indépendamment de leur taille, afin de répondre à leurs interrogations individuelles relatives à l'exercice de leur mandat. Le Gouvernement relève que les élus locaux, concernés par l'obligation d'établir une déclaration d'intérêt et une déclaration de patrimoine, peuvent déjà saisir pour avis la Haute autorité sur des questions d'ordre déontologique qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs mandats. En conséquence, il n'apparaît pas nécessaire de modifier la composition ou l'organisation de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33111

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7696

Réponse publiée au JO le : [26 août 2014](#), page 7209